

**ARRÊTÉ FIXANT LES MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES
DU SEMESTRE 2**

**Du Master mention
Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation (MEEF)
2nd degré**

MODIFIÉES EN CONSÉQUENCE DE L'ÉPIDÉMIE COVID 19

Le Président,

- VU Le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 et L. 712-6-1 ;
- VU Les statuts de l'Université, approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés par le Conseil d'Administration du 3 janvier 2015 et du 3 juin 2016 ;
- VU Le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire
- VU Les articles 2 et 3 de l'Ordonnance n° 2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;
- VU les délibérations n° 2020-04-02 i et n° 2020-04-09 de la CFVU portant respectivement délégation au président en matière de contrôle des connaissances et de calendrier des examens, et aux règles de gestion des enseignements et des contrôles des connaissances ;
- VU la proposition de modification des modalités de contrôle des connaissances transmise le 20/04/2020 par le directeur de l'Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation ;

Arrête :

Article 1^{er} :

Au titre de l'année universitaire 2019/2020, les modalités de contrôle des connaissances du semestre 2 **Du Master mention Métiers de l'Enseignement de l'Éducation et de la Formation (MEEF) 2nd degré** sont fixées dans les documents annexés au présent arrêté. Les dispositions antérieures sont annulées. Ces dispositions ne concernent pas la première année du parcours EPS du master MEEF :2nd degré qui fait l'objet d'un arrêté séparé.

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur, Chancelier des Universités.

Article 3 :

Les directrices et les directeurs de composante sont chargé(e)s de l'exécution du présent arrêté.

Nantes, le 20 avril 2020

le Président de l'Université de Nantes,
Olivier LABOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olivier Laboux', written in a cursive style.

Transmis au recteur, Chancelier des Universités le 22 avril 2020

Affiché le : 22 avril 2020